

Israël. La destruction illégale d'un village bédouin palestinien et le transfert forcé de ses habitants constituent un crime de guerre

9 juillet 2018



Les autorités israéliennes doivent immédiatement annuler le projet de destruction du village bédouin palestinien de Khan al Ahmar et d'expulsion forcée des personnes qui y vivent, a déclaré Amnesty International, alors que l'arrivée des bulldozers est prévue pour le 1^{er} juin, la destruction du village ayant été autorisée par la Cour suprême israélienne la semaine dernière.

Les habitants de ce village doivent être transférés sur un site à proximité de l'ancienne décharge publique municipale de Jérusalem, non loin du village d'Abu Dis.

« La décision scandaleuse de la Cour suprême qui autorise l'armée israélienne à détruire totalement le village de Khan al Ahmar est un coup terrible pour ces familles qui depuis près de 10 ans mènent

campagne et un combat devant la justice pour rester sur leurs terres et conserver leur mode de vie. Le fait de détruire ce village ne serait pas seulement cruel, il représenterait aussi un transfert forcé, ce qui constitue un crime de guerre », a déclaré Magdalena Mughrabi, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Khan al Ahmar compte environ 180 habitants, de la tribu bédouine des Jahalins. Il est entouré par plusieurs colonies israéliennes illégales, à l'est de Jérusalem.

Cela fait plus de 60 ans que des membres de la tribu bédouine des Jahalins se battent pour conserver leur mode de vie. Les Jahalins ont été forcés à quitter leurs terres dans le désert du Néguev dans les années 1950. Les gouvernements israéliens successifs n'ont cessé de les harceler, de faire pression sur eux et de les déplacer.

Fin août 2017, le ministre israélien de la Défense, Avigdor Lieberman a annoncé que le gouvernement israélien allait évacuer tous les habitants dans les mois à venir. Le 24 mai, la Cour suprême israélienne s'est prononcée en faveur de la démolition de la totalité du village de Khan al Ahmar, y compris de son école, construite avec des pneus, qui offre une éducation à quelque 170 enfants appartenant à cinq différentes communautés de Bédouins.

La Cour a estimé que ce village avait été construit sans permis de construire, alors même qu'il est impossible pour les Palestiniens d'obtenir ce permis dans les secteurs contrôlés par Israël en Cisjordanie, appelés la Zone C.

« Les autorités israéliennes ont détruit des milliers de vies, soumettant des hommes, des femmes et des enfants palestiniens à des années d'angoisse et de traumatisme à cause de leur politique profondément discriminatoire consistant à refuser dans un premier temps de délivrer des permis de construire et à ensuite raser au bulldozer les habitations, les écoles et les installations pour les troupeaux, a déclaré Magdalena Mughrabi.

« Au lieu de sanctionner systématiquement les Palestiniens qui ont construit des bâtiments sans permis, les autorités israéliennes devraient cesser de construire et d'étendre les colonies illégales en Cisjordanie, à titre de première étape en vue du retrait des civils israéliens qui vivent dans ces colonies. »

« La décision de la Cour suprême est extrêmement dangereuse et elle risque d'établir un précédent pour les autres communautés qui s'opposent aux projets des autorités israéliennes visant à les réinstaller dans des centres urbains. Les autorités israéliennes doivent respecter leurs obligations juridiques internationales, et abandonner tout projet de transfert forcé des habitants de Khan al-Ahmar et de toute autre communauté. »

Complément d'information

Khan al Ahmar se situe à environ deux kilomètres au sud de la colonie de Kfar Adumin, en Cisjordanie occupée. Les Bédouins qui y vivent souffrent des violences commises régulièrement par des colons, y compris contre les enfants, et des attaques visant leurs habitations. Les autorités israéliennes ont refusé d'amener l'eau et l'électricité jusqu'à ce village, et restreint les pâtures pour les bêtes des villageois.

Les habitants de Khan al Ahmar se battent depuis 2009 contre les décisions prises par les autorités de détruire leurs bâtiments et installations, y compris l'« école en pneus ». Cette année-là, des habitants des colonies israéliennes de Kfar Adumin, d'Alon et de Nofei Prat, situées non loin de ce village, ont demandé à la Cour suprême israélienne de permettre à l'armée israélienne d'appliquer les décisions de destruction en suspens.

Le village de Khan al Ahmar fait partie des 46 communautés palestiniennes de Cisjordanie dont les

habitants risquent d'être transférés de force en raison des projets israéliens de réinstallation et des pressions exercées sur eux pour qu'ils partent. Ces villages sont situés dans le secteur appelé « Zone C » aux termes des accords d'Oslo signés en 1993 par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Dans ces zones, qui couvrent plus de 60 % de la Cisjordanie occupée, l'armée israélienne continue d'exercer un contrôle total sur la sécurité. L'administration civile israélienne, une instance militaire, supervise quant à elle l'aménagement du territoire.

L'armée israélienne a récemment annoncé de nouveaux projets de destruction des villages d'Aïn el Héroué et Umm Jamal (situés dans la vallée du Jourdain), de Jabal al Baba (à l'est de Jérusalem) et d'un cinquième des bâtiments du village palestinien de Susiya (dans les collines du sud d'Hébron).

La politique d'Israël consistant à implanter ses civils dans les territoires palestiniens occupés, à détruire gratuitement des biens et à transférer de force des Palestiniens vivant sous occupation viole la Quatrième Convention de Genève, et ces agissements constituent des crimes de guerre énumérés dans le Statut de la Cour pénale internationale.

Depuis 1967, Israël a procédé à l'expulsion et au déplacement forcés de communautés entières et détruit plus de 50 000 habitations et structures palestiniennes.

Lire aussi : [Sur le site d'Amnesty International](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >](#)
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Israel-La-destruction-illegale-d-un-village-bedouin-palestinien-et-le-transfert>